

CHOIX DES HORAIRES

Du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019

Nom/Prénom :

Date :

Cet imprimé est à remplir en concertation avec les associés/les responsables et la personne concernée. Le décompte du temps de travail au cabinet repose sur **un système déclaratif** avec un modèle pré-défini d'horaires fixes théoriques associé à la diffusion d'un planning retraçant les horaires choisis et les journées de RTT prises.

Le service RH reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Horaire unique du lundi au vendredi (réservé en priorité aux personnes ayant des enfants scolarisés ou en bas âge ou bien ayant un temps de trajet bureau-domicile supérieur à 1h15) (37h/semaine) :

9h05/17h30 avec 1h pause déjeuner

8h50/17h15 avec 1h pause déjeuner

9h15/17h40 avec 1h pause déjeuner

9h/17h25 avec 1h pause déjeuner

Horaire différencié sur la semaine (37h/semaine) :

9h30/18h00 (LMMJ)
9h30/17h30 (V) avec 1h pause déjeuner

9h15/17h45 (LMMJ)
9h15/17h15 (V) avec 1h pause déjeuner

9h45/18h15 (LMMJ)
9h45/17h45 (V) avec 1h pause déjeuner

9h30/18h (LMMJ)
9h30/17h30 (V) avec 1h pause déjeuner

10h/18h30 (LMMJ)
10h/18h00 (V) avec 1h pause déjeuner

9h45/18h15 (LMMJ)
9h45/17h45 (V) avec 1h pause déjeuner

10h15/18h45 (LMMJ)
10h15/18h15 (V) avec 1h pause déjeuner

10h00/18h30 (LMMJ)
10h00/18h (V) avec 1h pause déjeuner

10h30/19h00 (LMMJ)
10h30/18h30 (V) avec 1h pause déjeuner

10h15/18h45 (LMMJ)
10h15/18h15 (V) avec 1h pause déjeuner

Autres horaires à définir pour répondre à la spécificité du fonctionnement d'un service ou d'une équipe, par exemple équipe IT (37h/semaine)

avec 1h pause déjeuner

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

• Nom des associés/du responsable : Date :

Service RH: Date :

• Visa :

Visa :